



## COMMUNE DE BEAUSSAULT.

### PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30.03.2026

Le Maire ouvre la séance à 19h30. Un membre est absent excusé : Agaïna HUE qui donne pouvoir à Mickaël LEJEUNE. Le quorum est cependant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Mickaël LEJEUNE est désigné comme secrétaire de séance.

#### 1. Approbation procès-verbal réunion du 20.03.2026

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

#### 2. Remplacement agent (Délibération 14/2026)

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les dispositions de l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels).

Il expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer. Ils peuvent également être renouvelés par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.

#### 3. Subvention aux associations (Délibération 15/2026)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

ACPG-CATM 76 Haute-Béthune = 150€

Coopérative scolaire = 300€

Ecole de musique de Forges = 50€.

Comité d'animation de Grattennoix = 300€

Comité des fêtes de Beaussault = 300€

Concernant le feu d'artifice du 13 juillet, le Comité d'Animation de Grattennoix ne souhaite plus l'organiser et regrette le manque de participation à cet évènement vu le prix de revient pour les associations (+ de 2000€). Il y a plus de personnes au feu d'artifice qu'à la tournée républicaine avant et au pot de l'amitié après celui-ci.

Le comité des Fêtes de Beaussault va essayer de l'organiser seul cette année. Le Conseil Municipal décide donc de verser la part des deux comités pour le feu uniquement au comité des fêtes de Beaussault soit 1000€, ce qui porte la subvention du Comité des fêtes de Beaussault à 1300€ si le feu d'artifice est tiré.

La commune a reçu une nouvelle demande de subvention provenant de l'association des Pistons Brayon qui organise une fête agricole avec bourse de pièces à Beaussault lors des journées du patrimoine (2jours).

L'objectif est de réunir petits et grands autour d'une passion commune le monde du matériel agricole d'antan & d'aujourd'hui. Le Conseil Municipal étudie cette demande et décide d'attribuer à cette association 300€ comme les autres associations communales. (M. Legrand ne participe pas au vote).

Le Conseil Municipal décide également d'attribuer une subvention de 100€ à l'Association Helios de Mesnil-Mauger qui à la demande de la commune, a pris en charge les animaux d'un habitant décédé.

#### **4. Vote des taux d'imposition (Délibération 16/2026)**

Le Conseil Municipal avait décidé lors de la réunion 20.03.2026 d'augmenter légèrement la partie fiscalisée de la participation communale au Sivos de la Haute Béthune (passant de 14000€ à 19000€), cette part est répartie sur les différentes taxes.

Après en avoir débattu, le Conseil décide donc de ne pas augmenter les taux de chaque taxe cette année, les taux reste donc identique à 2025 soit :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 36.53%

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 28.48%

Taxe Habitation : 13.43%

Cotisation Foncière des Entreprises : 21.11%

#### **5. Projet 2026**

Le Conseil Municipal prévoit en projet d'investissement pour 2026, l'achat d'un tracteur. Il convient donc de demander des devis.

Pour les années suivantes dans la perspective des demandes de subventions fin 2026/début 2027, il convient de demander des devis pour la remise en peinture intérieure de la salle des fêtes, la réfection de la rue de Bernimont et la rénovation de la toiture du clocher de l'église.

#### **6. Visite des biens communaux**

Une date est prise pour visiter les biens communaux, les locataires seront prévenus par courrier.

#### **7. Proposition de date de réunion de conseil**

Des dates de réunion de conseil sont proposées au conseil municipal qui les accepte : 27 avril, 18 mai et 15 juin.

#### **8. Questions diverses**

. Le conseil municipal décide d'inscrire la commune au concours « Villes et Villages Fleuris- Fleurissons la Seine-Maritime »

. Une journée d'application d'enrobé à froid est prévue le mercredi 22 avril.

. La serrure de la porte de l'armoire fibre de l'église est cassée. Seine Maritime Numérique a déjà été prévenu par la secrétaire. Il est convenu de les contacter une nouvelle fois.

. Un conseiller demande à ce que les bonnes pratiques soit rappelé soit dans les échos Beaussaultois soit sur un papier distribué dans les boites aux lettres (horaire de tonte, interdiction de faire du feu, ne pas déposer ses tontes de pelouses sur les bas-côtés...).

. Il faudra retailler le saule pleureur sur la place de Toupray qui atteint de nouveau les fils.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 22h30

PV arrêté à la séance du 27.04.2026

Le Maire,  
Laurent FOURNIER

Le secrétaire de séance,  
Mickaël LEJEUNE